

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/07/2015

Réception par le Prefet : 08/07/2015

Publication : 10/07/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-7-6-2

Séance du vendredi 3 juillet 2015

SOUTIEN DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN EN FAVEUR DU COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF D'ALSACE (CROSA) POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION DES VILLAGES DE SPORTS DE NATURE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES : MM. BECHT, GRAPPE, JANDER, Mme ORLANDI

ABSENT : M. DELMOND

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Départemental n° CG 2015-6-1-8 du 26 juin 2015, relative à la Décision Modificative n° 1 – exercice 2015,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € en faveur du Comité Régional Olympique et Sportif d'Alsace (CROSA) pour l'organisation de la manifestation des Villages de Sports de Nature prévue les 22 et 23 août 2015. Les crédits seront prélevés sur le programme F746, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 ;
- d'autoriser le versement de ce montant au CROSA.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité